



COMMUNE DE MALLEMOISSON
Département des Alpes-de-Haute-Provence

ARRÊTÉ N°025 /2026

OBJET : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS A MONSIEUR ÉRIC MOULET, DÉLÉGUÉ AUX RESSOURCES HUMAINES, A L'URBANISME ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE.

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-20 ;

Vu le résultat des municipales du 15 mars 2026 ;

Vu la délibération DE_2026_018 du 20 mars 2026 portant nomination des adjoints ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne administration communale ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions

Une délégation est donnée à Monsieur Éric MOULET, adjoint au maire, pour exercer les missions suivantes :

- Suivi de la gestion des ressources humaines (recrutements, carrières, formations, organisation du travail) ;
- Urbanisme (relation avec les services instructeurs, suivi des actes d'urbanisme) ;
- Développement économique de la commune : actions de dynamisation commerciale, relation avec les acteurs économiques locaux, soutien aux projets de développement, participation à toute initiative visant à renforcer l'attractivité du territoire.

Monsieur Éric MOULET est habilité à signer tout document ou acte se rapportant à ces domaines, dans les limites prévues par le CGCT.

Article 2 : Compte rendu

L'adjoint délégataire rend compte régulièrement au maire de l'exercice des compétences qui lui sont confiées.

Article 3 : Absence de subdélégation

Aucune subdélégation ne peut être consentie dans le cadre du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 004-210401105-20260401-AI_025_2026-AI

S²LOW

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté deviendra exécutoire après sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Mallemoisson
Le 31/03/2026

Le Maire
Henri COUVÉ

